

5 RAISONS DE REJOINDRE L'ARIA IDF

1 DÉVELOPPER LA PERFORMANCE DE VOTRE ENTREPRISE

Être adhérent à l'ARIA IDF permet de bénéficier des **services et programmes adaptés au développement de votre entreprise et de vos compétences** grâce à la mise en place de :

- **La facilitation d'accès aux marchés** (mise en relation commerciale avec des grands comptes, mise en avant des produits et des adhérents, mutualisation d'animations commerciales...)
- **Le développement de vos compétences** et de celles de vos collaborateurs (formations dirigeants, ateliers et webinaires d'experts en commerce, juridique, qualité...)
- **La promotion des métiers de l'agro-alimentaire** et des actions d'aide au recrutement (semaine de l'emploi, job-dating, attractivité des métiers...)

2 REJOINDRE LE RESEAU DES PROFESSIONNELS DE L'AGROALIMENTAIRE FRANCILIEN

Vous intégrerez un **réseau de 150 professionnels** actifs du secteur et construire avec eux une relation privilégiée sur la base de valeurs fortes et partagées : responsabilité, ancrage territorial, esprit d'entreprise

3 RECEVOIR L'ACTUALITÉ DE L'AGROALIMENTAIRE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vous recevrez l'information indispensable de l'agroalimentaire francilien : Veille marchés, veille de l'ANIA, Guides Pratiques et Flashes Actus Mensuels réservés aux Adhérents.

4 DEVENIR UN ACTEUR VISIBLE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE FRANCILIEN ET PARTICIPER À SA PROMOTION

En adhérant à l'ARIA IDF, vous faites partie des acteurs qui œuvrent à la promotion collective du secteur en renforçant la représentativité et la légitimité de l'ARIA IDF comme porte-parole de l'agroalimentaire francilien.

A ce titre, l'ARIA IDF mène de nombreuses actions de sensibilisation auprès des services de l'État, de la Région Île-de-France mais aussi des grands comptes de la filière sur l'importance et les contraintes de l'agroalimentaire et de ses métiers dans le tissu économique et social.

L'ARIA IDF défend au mieux les intérêts de ses adhérents et remonte les problématiques auxquelles ils sont continuellement confrontés auprès des services publics grâce à une relation de proximité de notre équipe et des adhérents.

5 BÉNÉFICIER DES OFFRES ADHÉRENTS DE NOS PARTENAIRES*

Vous profiterez de l'offre « adhérents » de nos partenaires* avec :

- Une **expertise ciblée** à vos métiers,
- Des **tarifs préférentiels**,
- Un accès régulier à une **hotline**

*Retrouvez l'ensemble de nos partenaires sur www.aria-idf.net

Tarifs d'adhésion 2023

Valables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023*

Effectif au 01/01/2023	Montant de la cotisation 2023
Jeune pousse : 0 à 3 salariés – moins de 2 ans d'existence	400 € pour 2 ans
1 à 9 salariés	475 €
10 à 19 salariés	600 €
20 à 29 salariés	725 €
30 à 49 salariés	950 €
40 à 99 salariés	1 275 €
100 à 149 salariés	1 650 €
150 à 249 salariés	2 000 €
A partir de 250 salariés	2 500 €

Offre
« Première adhésion
à l'ARIA IDF »
Réduction de 20% à
déduire des
montants indiqués

L'offre « Jeune Pousse » est destinée aux sociétés de moins de 2 ans et moins de 3 salariés. L'adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2024. Elle permet de participer à des ateliers spécifiques destinés aux premiers éléments fondateurs d'une entreprise agro-alimentaire, par exemple : « Impact de l'embauche d'un premier salarié », « Comment rédiger son premier contrat »; « Entreprendre sa première levée de fonds », « bien choisir son sous-traitant », « Bien choisir son circuit de distribution », ainsi qu'à un audit 360° d'une heure et à des tarifs préférentiels pour les événements payants.

L'adhésion à l'ARIA IDF permet d'accéder gratuitement aux événements réseaux (petits déjeuners, conférences, universités d'été), aux webinaires d'experts, aux communications mensuelles et trimestrielles et de vous représenter auprès des institutionnels (région et ministère). Elle permet également de bénéficier de tarifs préférentiels pour les événements payants : rencontres acheteurs, salons, et formations.

* A l'exception de l'offre « Jeune pousse » dont l'adhésion 2023 dure jusqu'au 31 décembre 2024

Bulletin d'adhésion 2023

Valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

1^{ère} adhésion

Renouvellement

Raison sociale : _____

Adresse : _____

SIRET : _____ Code NAF : _____

Activité : _____

Effectif au 01/01/2023 : _____ Date de création : _____

Marque commerciale : _____

Site internet : _____

Représentée par : _____ Fonction: _____

Déclare adhérer à l'ARIA IDF pour l'année 2023 et m'engage à verser la somme de _____ € correspondant à ma cotisation selon le barème indiqué.

Je souhaite :

- Être référencé par le site de l'ARIA IDF
- Recevoir les mails et informations de l'ARIA IDF

Contacts dans la société pour l'envoi des informations de l'ARIA IDF:

Dirigeant : _____ Tél : _____

Email : _____

Commercial : _____ Tél : _____

Email : _____

Responsable RH : _____ Tél : _____

Email : _____

Qualité : _____ Tél : _____

Email : _____

Je règle cette cotisation,

- ✓ **de préférence par virement à ARIA IDF**

SOCIETE GENERALE (91) EVRY // IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 8210 646 // BIC SOGEFRPP

- ✓ à défaut par chèque bancaire à l'ordre de

ARIA IDF -c/ AgroParisTech - bat E - 22 place de l'Agronomie - 91120 Palaiseau

Dès réception de votre bulletin d'adhésion à l'attention de Vanessa Pottier vanessa.pottier@aria-idf.net, vous recevrez une facture. Merci de préciser l'adresse mail pour l'envoi de la facture acquittée :

Fait à _____

le _____

Signature et cachet : _____